

---

## **L'E-gouvernement : Approche algérienne**

Bouras Mounira\* ,  
Doctorante, Université de Batna 1  
boumouni@gmail.com

Reçu le: 10/03/2020

Accepté le: 26/05/2020

### **Résumé:**

Cet article expose la notion « E-gouvernement » dans son aspect théorique et examine, ainsi, la spécificité de l'approche algérienne pour adopter ce modèle de gouvernement. Dans son contexte théorique et conceptuel, j'ai abordé les contributions des penseurs de l'administration sur ce qu'est l'E-gouvernement, ses objectifs, ses formes, ainsi que les nécessités et exigences qui doivent être atteints dans les sociétés, les organisations et les citoyens pour pouvoir utiliser les TIC dans la production des services publics.

Dans l'approche algérienne, j'ai parlé de la stratégie E-Algérie en termes de contenu et d'objectifs, et ce, afin de pouvoir évaluer le niveau atteint par l'incarnation de l'E-gouvernement en Algérie à travers cette stratégie.

**Mots clés :** Gouvernement, Electronique, Technologie, l'Algérie, Citoyens.

### **Abstract:**

This article represents the term « electronic government » from the theoretical side and the specificity of the Algerian approach. In its theoretical and conceptual context, it touches the contributions of management thinkers about the definition of the term, its forms and objectives, in addition to how societies and citizens are supposed to be in order to develop technology and devote it for the production of public services.

---

\* Auteur correspondant

In the Algerian approach, we tackled the strategy of the electronic Algeria in terms of content and objectives to evaluate the level of realizing the electronic government in Algeria through this strategy.

**Keywords:** Government, Electronic, Technology, Algeria, Citizens

### **Introduction:**

L'Algérie est classé à la 130e place mondiale et son niveau de connectivité est qualifié de moyen selon le rapport de l'Organisations des Nations Unies de l'année 2018, intitulé « *Préparer le gouvernement électronique pour soutenir la transformation vers des sociétés durables et résilientes* ». Ce rapport ne cite l'Algérie que pour souligner la très moyenne accessibilité des services en ligne.

Pendant, la notion de l'utilisation des TIC a été évoquée depuis les années 2000 dans les discours politiques, les politiques sectorielles des postes et télécommunications et dans les plans gouvernementaux, comme moyen de réforme et de modernisation des procédures administratives et de la relation entre l'Etat et le citoyen.

Ces réformes ont promu l'accès aux services numériques, notamment l'internet et la téléphonie mobile. Néanmoins, un retard important dans l'exploitation des TIC dans la fourniture des services publics est toujours constatable.

Convaincu de l'efficacité des TIC dans l'amélioration de la gouvernance, l'Algérie a mis en œuvre en 2008, une stratégie de transition vers le numérique, intitulée « E-Algérie », ayant des objectifs qualitatifs et quantitatifs clairement définis.

Cet article s'est concentré sur la problématique suivante :

**La stratégie « E-Algérie », a-t-elle contribué au développement d'un gouvernement électronique en Algérie ?**

### **L'E-gouvernement : définitions et objectifs**

La notion de l'E-gouvernement constitue un levier important de la réforme du secteur public et de la rénovation des procédures administratives et de la relation entre le gouvernement et ses citoyens, et ce, en se basant notamment sur l'utilisation et l'exploitation des technologies de l'information et des communications.

### Qu'est-ce que l'E-gouvernement ?

S'agissant d'un nouveau concept, de nombreuses définitions ont été formulées pour l'E-gouvernement ou le gouvernement électronique par des chercheurs et de grandes organisations internationales. Ces définitions se diffèrent dans le but attendu de ce modèle de gouvernement.

- L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques « OCDE » (2003, [www.oecd.org](http://www.oecd.org)) prévoit une définition utilitariste de l'E-gouvernement. Dans cette perspective, l'E-gouvernement consiste en l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le but d'améliorer la gestion des affaires publiques.

- Le département des affaires économiques et sociales au niveau des nations unies (UNDESA) définit l'E-gouvernement comme un gouvernement qui applique les TIC pour transformer ses relations internes et externes (Nations, United, 2003)

- Pour les deux chercheurs Sunny et James, le E-gouvernement réfère aux processus de prestation des services aux citoyens par les TIC : *“E-government is the provision of routine government information and transaction using electronic means, most notably those using Internet technologies, whether delivered at home, at work, or through public kiosks”*, (**L'e-gouvernement est la fourniture d'informations et de transactions gouvernementales courantes par des moyens électroniques, notamment ceux qui utilisent les technologies Internet, qu'ils soient livrés à domicile, au travail ou via des kiosques publics**) (Sunny & James, 2003) .

- Le gouvernement électronique englobe l'ensemble des rôles et des activités de l'administration et repose sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il englobe les quatre domaines de la gouvernance et de l'administration publique : les programmes économiques et sociaux de l'Etat, ses relations avec le citoyen et l'Etat de droit (la démocratie électronique), ses opérations internes et ses relations avec l'environnement international (Brown, 2005).

Malgré la multitude des définitions et des buts attendus de la transformation électronique et l'adoption du modèle de l'E-gouvernement, il est constaté que ce gouvernement renvoie toujours à l'utilisation des TIC dans la prestation des services publics et qu'il vise l'amélioration de la relation avec les usagers de l'administration publique (citoyens et entreprises).

## **Objectifs et formes de l'E-gouvernement**

L'E-gouvernement est un modèle de gouvernement qui s'appuie sur les TIC et le Web pour améliorer le service usager, l'efficacité des processus administratifs et la communication entre l'administration et les citoyens. Ce modèle est un vecteur de progrès que ce soit en termes de qualité de service, de délais, de coûts ou de productivité des agents publics. En effet, l'E-gouvernement est une démarche de changement et de transformation des gouvernements classiques. Ce changement offre des avantages pour les usagers de l'E-gouvernement selon la relation d'interactivité et de la partie prenante de ce modèle électronique (domaines et formes de l'E-gouvernement).

### **Objectifs de l'E-gouvernement**

Les cinq principes de base des objectifs du gouvernement électronique, selon l'ONU sont:

- Proposer des services répondant aux choix des citoyens ;
- Améliorer l'accessibilité du gouvernement et de ses services ;
- Promouvoir l'inclusion sociale ;
- Fournir des informations de manière responsable (Alain, 2005).

Ce modèle électronique du gouvernement présente de nombreux avantages pour les usagers comme pour l'ensemble du secteur gouvernemental, résumés comme suit :

- La diminution des coûts et de dépenses grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de communication ;
- La rapidité dans l'exécution des opérations et par conséquent le gain de temps – à la différence de traitement manuel qui repose sur le facteur humain qui exige un temps d'exécution plus long ;
- La production des services de qualité supérieure. En effet, le gouvernement électronique assure une communication de qualité et une transparence de l'information ;
- La créativité et l'invention dans la fourniture des services. En effet, le gouvernement électronique force les institutions gouvernementales à rester à jour dans les technologies et trouver de façon continue des solutions novatrices pour développer les services publics. En outre, les lois et les réglementations doivent continuellement être mises à jour et simplifiées ;
- La promotion de la participation des citoyens dans l'élaboration des stratégies et des politiques publiques ;

- Le développement de la e-démocratie: l'utilisation du courrier électronique permet de se connecter avec les élus, de voter via internet, et de participer aux réunions gouvernementales grâce à la technologie des téléconférences, ce qui peut entraîner l'augmentation de l'interaction du public avec le gouvernement ;

- La contribution au développement économique, vu que l'économie dépend plus en plus de l'accès à l'information et de l'utilisation de la technologie pour améliorer la prestation des services. Le rôle de la technologie dans le développement économique augmentera considérablement avec le gouvernement électronique.

Cependant, ces avantages peuvent être offerts selon le domaine de l'interaction. A cet effet, il est estimé important de définir les principales formes du gouvernement électronique.

### Formes de l'E-gouvernement

L'E-gouvernement permet d'améliorer l'administration et la rendre plus efficace. Cela implique de repenser en profondeur l'interaction entre les pouvoirs publics eux-mêmes, entre les pouvoirs publics et les entreprises, aussi, entre les pouvoirs publics et les citoyens.

Cette interaction crée les formes de l'E-gouvernement selon le principe « *from who to who* ».

- **Gouvernement à Gouvernement (G2G) :** L'adoption du modèle de l'E-gouvernement consiste à produire un meilleur service aux citoyens en exploitant les informations fournies par les utilisateurs. L'échange d'informations entre les institutions gouvernementales, que ce soit entre les services d'un seul département ou entre plusieurs départements, afin de développer les performances de ces institutions et de réduire leurs coûts et leur rapidité dans la réalisation des travaux, en réduisant le nombre d'employés et en offrant de meilleurs services représente la forme G2G.

- **Gouvernement à Citoyens (G2C) :** Cette forme vise le développement et l'amélioration des relations avec le citoyen en tant qu'acteur politique. L'idée fondamentale de cette relation est de permettre aux citoyens de communiquer avec le gouvernement depuis chez eux (Mircea, 2006).

- **Gouvernement à entreprises/business (G2B) :** Ce type de gouvernement électronique vise à améliorer les relations et les interactions avec les entreprises et travailleurs autonomes qui fournissent des services/produits. (Gilles, 2005)

Le tableau suivant résume les différentes formes de l'E-gouvernement ainsi que les services qui peuvent être offerts par chacune d'elles.

**Figure N°1: Formes de l'E-gouvernement**

	<b>Gouvernement</b>	<b>Business</b>	<b>Citoyens</b>
<b>Gouvernement</b>	<p><b><u>G2G</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ International</li> <li>○ Fédéral/Provincial</li> <li>○ Municipal</li> </ul>	<p><b><u>G2B</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services</li> <li>○ Information</li> <li>○ Régulations</li> </ul>	<p><b><u>G2C</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services</li> <li>○ Information</li> </ul>
<b>Business</b>	<p><b><u>B2G</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approvisionnement</li> <li>○ Déclaration des impôts</li> <li>○ Sondage électronique</li> </ul>	<p><b><u>B2B</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Commerce électronique</li> <li>○ Partenariats</li> <li>○ R&amp;D</li> </ul>	<p><b><u>B2C</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vente au détail</li> <li>○ Service/support</li> <li>○ Sondage électronique</li> </ul>
<b>Citoyens</b>	<p><b><u>C2G</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déclaration des impôts</li> <li>○ Passeports</li> <li>○ Demandes des services</li> </ul>	<p><b><u>C2B</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vente au détail</li> </ul>	<p><b><u>C2C</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vente aux enchères</li> <li>○ Place de marché électronique</li> </ul>

Source : (Mircea, 2006)

### **Elaboration d'une ébauche d'un modèle de l'E-gouvernement**

Après la mise en place de l'infrastructure, un gouvernement doit établir un plan stratégique pour garantir le succès de l'opération de transfert du modèle classique au modèle électronique.

Ce plan stratégique doit prendre en charge tous les détails assurant la réussite de l'opération de transfert. A ce titre, certains facteurs sont considérés primordiaux à la réalisation de ce changement, qui doit respecter dans son exécution des étapes et des niveaux d'interactivités entre le gouvernement et ses usagers.

#### **Facteurs et exigences**

Plusieurs facteurs contribuent aux succès de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans la production du service public. Ces facteurs clés sont :

**1. Le leadership politique et la vision stratégique :** La volonté politique est la condition sine qua non pour assurer la transformation électronique de l'Etat. Toutes les préparations opérationnelles sont d'une utilité limitée s'il n'y a aucune vision et un leadership capables de donner des orientations pour l'établissement d'un gouvernement électronique.

**2. L'infrastructure:** La généralisation et la qualité des infrastructures techniques (télécommunication et informatique) impactent fortement le développement des usages et contribuent ainsi au succès de ce changement.

Des systèmes de gestion efficaces doivent être mis en place pour fournir la quantité et la qualité des données nécessaires pour appuyer le passage à un gouvernement électronique car tous les principaux services publics doivent être accessibles par voie électronique. (Frioua, 2017)

**3. Le mécanisme juridique :** Le gouvernement devrait définir à l'avance les lois et règlements afin d'appuyer le passage au gouvernement électronique.

**4. Le cadre institutionnel :** Le déploiement de l'E-gouvernement nécessite la mise en place d'une réforme institutionnelle et de méthode de gestion à tous les niveaux administratifs : central, sectoriel et local, afin d'assurer le pilotage stratégique et opérationnel du projet de changement. Il est nécessaire de coopérer entre les différents ministères du gouvernement pour éviter de perdre les ressources publiques. Il est nécessaire de mettre en place des équipes de gestion du gouvernement électronique national.

**5. Les procédures de sécurité :** La sécurité est une condition essentielle pour l'établissement d'un gouvernement électronique car la protection de la vie privée des citoyens à l'aide du système électronique ainsi que du pays, et des lois et règlements est primordiale.

**6. Le capital humain :** La réussite de la transformation électronique dépend de l'aptitude de l'environnement à intégrer ces nouveaux changements d'où l'importance du renforcement des capacités et de conduite de changement :

- Vulgarisation de l'accès aux TIC
- Formation des agents
- Introduction des TIC dans les programmes de formation (écoles, collèges, lycées, universités)

- Développement de formations professionnelles dans le domaine des TIC
- Promotion du dialogue social en tenant compte des impacts des TIC sur les emplois et les compétences.

**7. La communication :** Il est nécessaire que tous les organismes publics soient capables de communiquer électroniquement entre eux, pour tirer pleinement parti du potentiel de garder les informations dans un format électronique accessible par tous.

Pour se faire, des plans de communication interne et externe sont indispensables pour assurer l'implication, l'adhésion et l'engagement des acteurs de la gouvernance électronique.

Enfin, l'élaboration d'une ébauche pour la transformation en gouvernement électronique nécessite la prise en charge de tous ces facteurs pour garantir la réussite du processus d'exécution de cette stratégie.

#### **Etapas et niveaux d'interactivités**

Pour concrétiser une stratégie d'adoption du modèle de l'E-gouvernement, certaines étapes doivent être respectées par le processus de transfert électronique. Ces étapes de développement du nouveau modèle facilite le rapprochement de l'administration des besoins et attentes de l'utilisateur (Interactivité) et ainsi l'amélioration des services en terme d'efficacité, de qualité et de transparence (Interopérabilité).

Un modèle de maturité des services de l'E-gouvernement, en quatre (04) étapes, a été mis en place par les Nations Unis :

**1. L'information (la présence sur internet) :** Cette étape permet au gouvernement d'être présent sur le Web, les citoyens peuvent trouver toute l'information dont ils ont besoin sur Internet.

**2. L'interactivité :** Cette étape consiste à améliorer le portail informationnel en mettant à disposition, en plus de l'information statique, des outils de communication interactive comme les forums, les formulaires de demande d'information, la possibilité de contacter les différents services par la messagerie électronique, etc.

**3. Les transactions :** Plus de l'information et de l'interactivité, cette étape de développement de la mise en œuvre d'un gouvernement électronique permet d'effectuer des prestations de services en ligne, suite à la dématérialisation de tous le processus administratif.

**4. L'intégration :** Cette phase est une phase de transformation radicale (réingénierie) des processus de prestation électronique de service et des structures organisationnelles afin de permettre d'offrir des services électroniques complets.

Enfin, on peut conclure que les trois premières étapes consistent à reformuler les procédures administratives classiques en exploitant progressivement les TIC. Néanmoins, dans la 4ème étape, le changement radical et complet figure, ce qui représente la phase ultime de la démarche de l'E-gouvernement.

### **E-gouvernement algérien, stratégie et évaluation**

En tenant compte des mutations profondes et rapides que le monde connaît, notamment par le développement rapide de l'utilisation des TIC, l'Etat Algérien a décidé d'adopter ces technologies dans la prestation des services publics. Pour ce faire, un comité technique chargé d'élaborer une stratégie de transition vers un gouvernement électronique a été désigné par Mr le président de la république.

#### **Stratégie « E-Algérie »**

La stratégie e-Algérie 2013 s'inscrit-elle dans la vision d'émergence de la société algérienne du savoir et de la connaissance. Elle préconise un plan d'action cohérent et vigoureux, vise à renforcer les performances de l'économie nationale, des entreprises et de l'administration. Elle vise, aussi, à améliorer les capacités d'éducation, de recherche et d'innovation, à faire émerger des grappes industrielles TIC, à accroître l'attractivité du pays et à améliorer la vie des citoyens en encourageant la diffusion et l'utilisation des TIC. (filali, 2018)

**1. Contenu de la stratégie :** La «Stratégie E-Algérie 2013» est un plan multisectoriel, développé en 2008, pour définir les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.

Cependant, après achèvement des délais de réalisation de ce projet, ces derniers sont reconduits par le SG auprès du Ministère de la poste et des TIC pour une période supplémentaire. (2014، قاشي)

Cette stratégie est articulée autour de treize axes majeurs: (E-Algérie2013, 2008)

**Axe majeur A:** Accélération de l'usage des TIC dans l'administration publique

**Axe majeur B:** Accélération de l'usage des TIC dans les entreprises ; C'est dans ce deuxième axe majeur que s'inscrit l'objectif de développer l'offre de services en ligne : l'e-Banking, l'e-investissement, l'e-procurement, l'e-business, l'e-registre de commerce et l'e-Commerce.

**Axe majeur C:** Développement des mécanismes et des mesures incitatives permettant l'accès des citoyens aux équipements et aux réseaux des TIC.

**Axe majeur D:** Impulsion du développement de l'économie numérique.

**Axe majeur E:** Renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit.

**Axe majeur F:** Développement des compétences humaines.

**Axe majeur G :** Renforcement de la recherche-développement et de l'innovation.

**Axe majeur H :** Mise à niveau du cadre juridique national.

**Axe majeur I :** Information et communication.

**Axe majeur J :** Valorisation de la coopération internationale.

**Axe majeur K :** Mécanismes d'évaluation et de suivi.

**Axe majeur L :** Mesures organisationnelles.

**Axe majeur M :** Moyens financiers et planification.

De ce qui précède, il s'avère que cette stratégie visait donc à conduire l'Algérie vers la société de l'information et l'économie numérique en améliorant l'accès aux services de communication dans le pays et la fourniture de services publics électroniques.

**2. Objectifs de la stratégie :** La stratégie E-Algérie vise à incarner un programme national d'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des citoyens. Ce programme a défini clairement ses objectifs qualitatifs et quantitatifs :

• **Objectifs qualitatifs :**

- Atteindre l'efficacité et la qualité de la prestation de services au profit des citoyens ;
- Éliminer la bureaucratie en simplifiant et en facilitant les procédures administratives ;

- L'émergence d'un gouvernement moderne et d'une citoyenneté ouverte;
- Supprimer la relation traditionnelle entre l'administration et les citoyens et obtenir une connexion Internet de manière continue sur les services fournis par l'administration;
- concrétiser le principe de justice et d'égalité entre les citoyens et rapprocher l'administration du citoyen en développant des services électroniques ;
- Réduire les coûts et améliorer les performances de gestion;
- Traitement rapide des informations et amélioration de la communication avec les citoyens, les entreprises et interservices ;
- Soutenir le secteur économique en intégrant les technologies de l'information et de la communication ;
- accès universel à Internet ;
- Développer les capacités humaines par la mise en place de programmes de formation dans le domaine des TIC pour tous les segments de la société ;
- Promouvoir la recherche scientifique et l'innovation dans le domaine des infrastructures technologiques.

**•Objectifs quantitatifs :**

Plus de Mille (1000) processus ont été programmés par cette stratégie au niveau des administrations publiques, des institutions et de la société, résumés ci-après :

- La modernisation de l'administration via l'utilisation des TIC, à travers 377 processus ;
- Rapprocher l'administration du citoyen en développant les services publics, comme suit :
  - o 44 processus de services intergouvernementaux;
  - o 295 services électroniques aux citoyens (112 informationnels et 183 interactifs);
  - o 86 services électroniques aux employés (19 informationnels et 67 interactifs);
  - o 66 services aux entreprises (24 informationnels et 42 interactifs).
-

- Soutenir le secteur économique par l'intégration des TIC (E-entreprise), à travers 13 processus;
- universalisation de l'accès à Internet via 14 processus;
- Créer les conditions appropriées pour permettre le développement intensif de l'industrie des TIC, à travers 27 processus;
- renforcer l'infrastructure pour les communications, à travers 20 opérations;
- Développement des ressources humaines, à travers 8 processus;
- Soutenir la recherche, le développement et l'innovation à travers 21 processus;
- Ajustement du niveau du cadre juridique, à travers 7 opérations visant à créer un climat de confiance qui contribue à la mise en place de l'e-gouvernement;
- Sensibiliser à l'importance des technologies de l'information et de la communication et à leur rôle dans l'amélioration de la vie des citoyens à travers 5 processus;
- Valoriser la coopération internationale à travers 7 opérations;
- Définir le système d'indicateurs de suivi et d'évaluation à travers 6 processus;
- Instaurer une organisation institutionnelle harmonieuse à travers 6 processus.

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie E-Algérie nécessite un soutien institutionnel important et qui doit tenir compte de l'aspect multidimensionnel des TIC.

### **Evaluation du développement de l'E-gouvernement en Algérie**

Après des années d'exécution de la stratégie « E-Algérie » portant adoption du modèle de l'E-gouvernement, l'évaluation du développement et de la maturité des services fournis par le gouvernement algérien, sur la base des indices arrêtés par des organisations internationales, fait apparaître que les efforts consentis pour effectuer ce processus de changement n'étaient pas suffisants.

En effet, le rapport d'enquête de l'ONU sur le gouvernement électronique, produit tous les deux ans, depuis 2001, par le Département des Affaires Economiques et Affaires Sociales, examine

la manière dont l'administration peut faciliter trois dimensions du développement durable (les infrastructures de télécommunications, les services en ligne et le capital humain). Il est le seul rapport mondial qui évalue le statut de développement de l'E-gouvernement des 193 Etats membres des Nations Unies.

Le classement des ces états se fait en référence à l'Indice du Développement de l'E-Gouvernement «EGDI». Cet indice se compose de trois autres sous-indices : (Indice des services en ligne, Indice des télécommunications et Indice du capital humain) pesant chacun pour 1/3 dans le résultat final.

Ci-après, le classement de l'Algérie selon le rapport onusien durant les années d'exécution de la stratégie « E-Algérie ».

**Tableau N°1 : l'EGDI pour l'Algérie, durant les années 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018**

Rapport	2008		2010		2012		2014		2016		2018	
	Indice	Rate										
<b>EGDI</b>	<b>0.3515</b>	<b>121</b>	<b>0.3181</b>	<b>131</b>	<b>0.3608</b>	<b>132</b>	<b>0.3106</b>	<b>136</b>	<b>0.2999</b>	<b>150</b>	<b>0.4227</b>	<b>130</b>
Indice des services en ligne	0.2241		0.0335		0.2549		0.0787		0.0652		0.2153	
Indice des télécommunications	0.1230		0.0412		0.1812		0.1989		0.1934		0.3889	
Indice du capital humain	0.7114		0.2435		0.6463		0.6543		0.6412		0.6640	

Source : préparé par le chercheur sur la base des rapports de l'ONU établis en 2008, 2010, 2012, 2014, 2016 et 2018, téléchargeables sur : (ONU)

A travers les données figurant sur le tableau suscitée, il est à constater que malgré tous les efforts consentis pendant la mise en œuvre de la stratégie E-Algérie, les valeurs de l'indice diminuent d'un rapport à l'autre pour enregistrer sa valeur la plus basse dans le rapport de 2016 à un taux de 0,2999, où le classement mondial de l'Algérie est reculé de la 118e à la 150e, et cela signifie que l'exploitation des TIC dans le service public était encore faible et que l'environnement n'était pas prêt pour mettre en œuvre un E-gouvernement. Aussi, ces résultats peuvent être justifiés par les mécanismes mis en place sont insuffisants pour développer un gouvernement électronique en Algérie.

Ce qui est également remarqué, c'est que cet indice est instable, car il oscille entre le haut et le bas d'un rapport à l'autre, pour enregistrer sa meilleure valeur dans le rapport 2018 à un taux de 0,4227, progressant le classement de l'Algérie pour devenir la 130e au lieu de la 150e (selon le rapport de 2016).

Pour une évaluation plus profonde de l'exécution de la stratégie E-Algérie et son influence sur le développement de l'E-gouvernement, une analyse des indices secondaires de l'EGDI s'avère nécessaire.

Cependant, les remarques suivantes sont enregistrées de la lecture des valeurs reprises sur le tableau précité ; à savoir :

**1. Au sujet de l'indice des services en ligne:** un faible taux a été enregistré, très proche de zéro, sans aucune progression au fil des années d'évaluation. En 2010, la valeur la plus basse a été enregistré (0,0335), ce qui confirme la faiblesse des services électroniques en Algérie. Cet indice se concentre, en plus de la disponibilité des portails nationaux de l'E-gouvernement, sur la disponibilité des services et des transactions via Internet.

**2. Au sujet de l'indice des infrastructures de télécommunications:** une valeur faible a été enregistrée au cours des années de comparaison, ce qui peut être justifié par le manque d'investissement adéquat dans le domaine des télécommunications en Algérie. Ce retard dans la réalisation d'infrastructures de télécommunication a affecté, négativement, la préparation de l'État algérien au processus de transition vers l'E-gouvernement. Ci- après un tableau portant l'évolution des éléments constituant ce sous-indice, notamment l'utilisation de l'Internet, afin de pouvoir analyser son impact sur le développement d'un E-gouvernement en Algérie.

**Tableau N°2 : Evolution des éléments constituant l'indice des infrastructures de télécommunication en Algérie (2008-2018)**

Elément	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Abonnements téléphonie fixe (pour 100 habitants)	8.52	9.06	8.24	8.32	7.75	8.38
Abonnements téléphonie cellulaire (pour 100 habitants)	62.95	81.41	92.42	97.95	93.31	115.85
Utilisateurs internet (% des habitants)	7.38	10.34	12.50	15.23	18.09	42.95
Abonnements haut débit fixe (pour 100 habitants)	0.59	0.85	0.58	2.89	4.01	7.04
Abonnements haut débit sans fil (pour 100 habitants)	/	/	2.54	0.00	0.00	65.7

Source : op.cit. (ONU)

Il est à constater des données sus indiquées que les valeurs de ces éléments sont basses et instables, notamment celles relatives au nombre de souscripteurs de la téléphonie fixe et des abonnements haut débit fixe. Cette défaillance dans le service de télécommunications algérien a incité les citoyens à le remplacer par des abonnements

mobiles cellulaires qui ont évolué de manière constante et continue durant la même période.

La mise en ligne des services publics au profit des citoyens et des entreprises et la disponibilité de l'information n'importe où et n'importe quand ne peuvent être réussis sans promouvoir les infrastructures de télécommunication et généraliser l'accès à internet (En 2018, le pourcentage des individus utilisant Internet en Algérie n'a pas atteint les 49%, selon l'ITU. Par ailleurs, il a dépassé les 69% en Tunisie et 65% en Maroc).

**3.** Au sujet de l'indice du capital humain: la valeur de cet indice résulte de la moyenne des valeurs de deux sous-indices: les années d'études attendues et la moyenne des années d'études. Cette valeur est la seule qui a connu une stabilité tout au long de la période de comparaison, et elle est également considérée comme une bonne valeur par rapport aux valeurs des autres indices du fait qu'elle se rapproche de la valeur « 1 ». Ce constat peut être rendu au niveau élevé d'éducation des citoyens, ce qui a accru leurs capacités et leurs compétences pour maîtriser facilement les Technologies de l'Information et de la Communication.

Du constat des valeurs des indices qui mesurent le niveau de développement du gouvernement électronique en Algérie de l'année 2008 à l'année 2018, il ressort que les processus et opérations programmés par la stratégie E-Algérie n'ont pas pu être réalisés et que l'utilisation des TIC par l'administration et ses usagers reste très limitée, notamment en ce qui concerne les services et les transactions gouvernementales.

Les freins au développement du e-gouvernement en Algérie sont nombreux et sont de plusieurs ordres et à plusieurs niveaux. Il s'agit, entre autres de :

- L'échec de l'infrastructure des technologies de l'information, qui peuvent résulter d'une programmation défectueuse ainsi que l'absence d'une infrastructure propice ;
- Le rythme rapide du développement des technologies de l'information. Les pays du tiers monde peinent à atteindre ce rythme ;
- La résistance que certains citoyens pourraient manifester en face d'une telle transformation fondamentale des systèmes de fonctionnement de l'administration publique ;
- Le manque de coordination et de partage de l'information entre les divers organismes publics ;

## L'E-gouvernement : Approche algérienne Bouras Mounira

- Le problème de la rentabilité : la conviction que la prestation de services en ligne est moins onéreuse que d'autres canaux n'est pas toujours établie ;
- Le manque de campagnes de sensibilisation du public et d'information des citoyens des prestations de services disponibles sur la toile.

### **Conclusion :**

Le gouvernement caractérisé par la convergence et l'interdépendance s'inscrit dans le cadre du processus accéléré de mondialisation, qui concerne le secteur public ainsi que le secteur privé et la société civile. Ces caractéristiques ne permettront pas un déséquilibre permanent entre les pays développés et ceux en développement, ce qui permet en soi de garantir que l'E-gouvernement sera inscrit au calendrier des activités dans l'avenir prévisible. (Frioua, 2017)

L'E-gouvernement est, actuellement, un vecteur de réforme administratif, de croissance, d'efficacité et d'interactivité, aussi bien pour le secteur public, le secteur privé ainsi que pour le citoyen. Ces avantages permettent à l'administration de repenser son mode de fonctionnement et d'organisation et à servir le citoyen d'une manière plus appropriée, notamment à travers la mise en ligne des services publics, la réduction des coûts de déplacement, la simplicité et rapidité des procédures et la transparence des décisions.

En Algérie, maintes défis et contraintes contraignent l'intégration des TIC dans les administrations publiques et retardent, par conséquent, le développement d'un gouvernement électronique, et ce malgré la définition d'une approche d'adoption concrète à travers la stratégie « E-Algérie ».

Pour rattraper ce retard et corriger ces obstacles, les leaderships doivent passer par une nouvelle façon de penser et une nouvelle direction.

Renforcer la communication et la cohérence inter-secteur, promouvoir les infrastructures de télécommunications et l'accès Internet, mettre à jour la législation régissant les transactions électroniques, vulgariser l'utilisation des services disponibles en ligne et aussi, sensibiliser les usagers des avantages liés à l'utilisation de ces services sont des hypothèses qui peuvent contribuer au développement des services de l'E-gouvernement en Algérie dans l'avenir.

## Bibliographie :

### I. Documentation de périodiques et forum.

Alain, A. V. (2005). *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*. C & F Éditions.

Brown, D. (2005). Le gouvernement électronique et l'administration publique. *Revue internationale des sciences administratives (RISA)*, 71(2), pp. 251-266.

Filali, s. (2018, juin). Les Perspectives du commerce électronique en Algérie. *F E S R J*(3).

Frioua, N. é. (2017). Les perspectives du Gouvernement électronique en Algérie. *مجلة الاقتصاد والتنمية البشرية*, 8(1), pp. 486-499.

Gilles, S.-A. (2005). Gouvernement en ligne. *Systemes d'information et management*, 10(1), pp. 15-38.

Mircea, G. (2006, Janvier). l'Etat à l'heure du e-gouvernement. *Științe Economice*, p. 289.

Sunny, M., & James, D. M. (2003). E-Government and E-Governance: The future isn't what it used to be. *Canadian Journal of Administrative Sciences*, 20(01), p. 75.

### II. Documentation des sites web.

E-Algérie2013. (2008). *Ambassade d'Algérie à Musco*. Consulté le, sur <https://bit.ly/35Ie0Wu>, date de l'accès 08.02.2020

Nations, United. (2003). *World Public Sacteur Report 2003, E-government at the crossroads*. département of economic and social affairs. Date de l'accès 05.02.2020

ONU. (s.d.). Consulté le 2020, sur <https://bit.ly/35Irwcm>. Date de l'accès 02.02.2020

### III. المراجع العربية:

خالد آخرون قاشي. (2014). استراتيجية الجزائر الإلكترونية 2013 فجوة النظرية والتطبيق. *مجلة الإدارة والتنمية للبحوث والدراسات*(04)، الصفحات 83-112.